

Ce document a été réalisé dans le cadre de la recherche « Favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap psychique », portée par le PRSM-HP et menée en partenariat avec : le CERA, l'Université Rouen Normandie, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Association Aurore, l'Établissement Public de Santé de Ville-Evrard, l'Association Adef-Résidences, l'UNAFAM, l'Association Iris-Messidor, LADAPT, et le Collectif Schizophrénies.

L'ensemble des résultats et pistes d'actions proposées par la recherche sont disponibles à ce lien : <https://www.firah.org/fr/accés-au-logement-handicap-psychique.html>

Cette recherche a été soutenue dans le cadre de l'appel à projets "Précarité & Handicap" mené en partenariat par la FIRAH, la Croix-Rouge française et la Fondation MAAF Initiatives.

Document mis en ligne en avril 2024.

Notice expliquant les conditions d'accès au logement social :

Ressources pour accéder à un logement social :

Pour demander un logement social, il faut avoir des ressources correspondant aux critères d'attribution, et il existe plusieurs catégories de logement social avec des plafonds de revenus différents.

A titre indicatif, voici le plafond pour le type de logement social le plus utilisé par les bailleurs sociaux (Ile-de-France) en 2021 :

Catégories de ménage	Paris et communes limitrophes ⁽¹⁾ (en €)		Île-de-France Hors Paris et communes limitrophes (en €)	
1 personne seule	24 116	2 233	24 116	2 233
2 personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages ⁽²⁾ ou 1 personne seule en situation de handicap ⁽³⁾	36 042	3 337	36 042	3 337
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge ou jeune ménage ⁽²⁾ sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap ⁽³⁾	47 247	4 375	43 325	4 012
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge ou 3 personnes dont au moins 1 en situation de handicap ⁽³⁾	56 410	5 223	51 897	4 805
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge ou 4 personnes dont au moins 1 en situation de handicap ⁽³⁾	67 116	6 214	61 435	5 688
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge ou 5 personnes dont au moins 1 en situation de handicap ⁽³⁾	75 523	6 993	69 134	6 401
Par personne supplémentaire	+8 416	+779	+7 703	+713

Source : https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/documents/pdf/pages-produit/plafonds-ressources-locatifs_janv2021.pdf

Note : sont considérées comme personne en situation de handicap, les personnes titulaires de la carte CMI « invalidité »

Remplir la demande de logement social

Dans la région Paris et Ile de France, la demande de logement social est régionale. Elle est donc valable sur l'ensemble du territoire francilien.

Accessible à tous :

- Par internet : se rendre sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>
 - Pour vous aider dans la démarche des vidéos explicatives et des liens sont accessibles sur le site
 - Les informations demandées sont les mêmes que ceux en version papier
- Par papier : retirer le dossier :
 - à la **mairie** de votre ville ou de votre arrondissement
 - au **CCAS** de votre ville ou de votre arrondissement
 - à la **préfecture**
 - chez un **bailleur social**→ cf. notice explicative en annexe

Accessible aux salariés du secteur privé (entreprise d'au moins 10 salariés) ou agricole (entreprise d'au moins 50 salariés)

- Cette offre est accessible aux personnes travaillant en milieu dit ordinaire ; rapprochez-vous du service ressources humaines de votre entreprise pour toutes les informations relatives à cette démarche.
- Offre uniquement accessible par internet sur le site <https://al-in.fr/>
 - vous devez auparavant avoir remplie votre demande de logement social « classique » sur internet et avoir votre numéro unique d'enregistrement (NUD-NUR)
 - créez votre compte AL-in en enregistrant votre numéro d'enregistrement unique et les informations relatives à votre employeur.
 - Les documents à fournir sont à enregistrer sur la plateforme de logement social classique.
 - Vous pouvez maintenant consulter et postuler aux offres de logements mis à disposition pour tous les salariés (pas uniquement ceux de votre entreprise).
 - Vous pouvez retrouver tous les renseignements sur le site <https://www.actionlogement.fr/l-offre-de-logement-social-0>

La demande de reconnaissance DALO

Le DALO ou droit au logement opposable est un droit permettant aux personnes mal logées d'être reconnu prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou hébergement digne.

- Pour demander une reconnaissance DALO, vous devez impérativement :
 - Résider sur le territoire français de manière régulière
 - Etre dans l'incapacité d'accéder ou de vous maintenir dans un logement décent par vos propres moyens
 - Remplir les conditions d'accès au logement social
- Les raisons pour lesquelles vous formuler une demande de reconnaissance DALO :
 - Vous n'avez pas de logement
 - Votre logement est impropre à l'habitation
 - Vous êtes menacé d'expulsion sans solution de relogement
 - Vous êtes en attente d'un logement depuis un délai anormalement long (en date du 10 novembre 2021) :
 - Paris (75) → 6 ans pour un T1 ; 9 ans pour un T2 -T3 ; 10 ans pour T4 et plus
 - Seine et Marne (77) → 3 ans
 - Yvelines (78) → 3 ans
 - Essonne (91) → 3ans
 - Hauts de seine (92) → 4 ans
 - Seine saint denis (93) → 3 ans

- Val de marne (94) → 3 ans
- Val d'oise (95) → 3 ans

Ressources annexes

Pour prendre contact avec un GEM :

- Annuaire des GEM Ile-de-France : <https://www.firah.org/upload/l-appel-a-projets/projets-laureats/2019/app-051/annuaire-des-gem-realise-par-la-recherche.pdf>
- Cartographie des GEM en France : <https://www.psycom.org/sorienter/les-groupes-dentraide-mutuelle/>

Pour faire une demande de logement social :

- Formulaire de demande de logement social : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34754>
- Notice explicative pour compléter la demande de logement social : <https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51423&cerfaFormulaire=14069#:~:text=Votre%20num%C3%A9ro%20unique%20d'enregistrement%20est%20indiqu%C3%A9%20sur%20votre%20attestation,social%20pour%20la%20premi%C3%A8re%20fois.>
- Vidéos tutoriels sur la demande de logement social : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>